

Image not found or type unknown



Usurpation d'identité pr ouvrir un compte

Par **nono1901**, le **17/01/2012 à 17:54**

Bonjour, rn mon copain est victime d' une usurpation d identité , on a ouvert un compte a son nom au CA du coup il est interdit bancaire ... puis je me retourné contre le C. agricole???

Par **pat76**, le **17/01/2012 à 18:19**

BonjourrrrnCe n'est pas à vous de le faire mais à votre copain et il doit déposer une plainte auprès du procureur de la république pour l'usurpation d'identité.rnrnIl y a une photocopie de la carte d'identité qui a été présentée pour l'ouverture du compte, donc le visage de l'usurpateur apparaîtra...

Par **nono1901**, le **17/01/2012 à 20:42**

C déjà fait ;-) parcontre c sa carte qu il avt perdu qui apparaît sur l ouverture de compte .. Donc es ce qu'il peut porter plainte pr négligence de la part de la banque ?(es ce qu'il peut aussi se tourner contre cette banque ?

Par **libertÃ©**, le **25/02/2012 à 10:17**

bonjour, j'ai exactement le même problème que votre ami, pourriez vous me dire comment cela se passe pour vous et quelles demarches avez vous effectuez?.merci d'avance